République Française
Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr
SERVICE COMPTABILITÉ
service.financier@rixheim.fr

Arrêté n° 440/FIN/2026

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20261123-440-FIN-2026-DE
Date de télétransmission : 23/11/2026
Date de réception préfecture : 23/11/2026

Acte modificatif de la régie de recettes pour le Musée du Papier Peint

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et compte publique, et notamment l'article 22,

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

VU la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026, autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n°379/MUSEE/2022 portant création d'une régie de recettes pour le Musée du Papier Peint,

VU l'avis conforme du Service de Gestion Comptable de Mulhouse en date du 18 novembre 2026.

décide :

Article 1er :
L'article 7 de l'arrêté n°379/MUSEE/2022 est modifié comme suit : « Un fonds de caisse d'un montant de 1.000 euros (mille euros) est mis à la disposition du régisseur ».

Article 2 :
L'article 8 de l'arrêté n°379/MUSEE/2022 est modifié comme suit : « Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20.000 euros (vingt mille euros)».

Article 3 :
Le Maire de la Ville de RIXHEIM et le comptable public assignataire de MULHOUSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rixheim, le 23 novembre 2026

Le Maire,

Catherine MATHIEU-BECHT

Publié sur le site de la commune de RIXHEIM le 24/11/2026